

DECISION DU PRESIDENT

DECISION N°2020.00446

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX SECS RUE
JEAN MONNET SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-
BONNEFONDS - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE
CONCOURS AU SIEL**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1^{er} autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT qu'à ce titre Saint-Étienne Métropole souhaite confier au SIEL la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement de réseaux secs rue Jean Monnet sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds,

CONSIDERANT que Saint-Étienne Métropole dans le cadre de l'opération pré-citée souhaite verser un fonds de concours au SIEL,

CONSIDERANT que dans le contexte Covid-19 afin d'assurer une continuité de service le Président de Saint-Étienne Métropole a délégation pour prendre une décision,

DECIDE

ARTICLE 1

Coût du projet relatif à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement de réseaux rue Jean Monnet sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds confiée au SIEL :

Le financement du projet se définit comme suit :

Détail	Montant HT des travaux	Participation SEM
Eclairage rue Jean Monnet	23 322 €	0 €
Dissimulation Basse Tension rue Jean Monnet	104 420 €	98 154 €
Fourniture matériel Télécom	4 630 €	0 €
Génie civil télécom	28 240 €	23 280 €
Total	160 612 €	121 434 €

RECU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 AU-042-24620770-25230427-C2523034480

DATE D'APPHONAGE : 15 mai 2020

ARTICLE 2

Le SIEL perçoit, en lieu et place de Saint-Étienne Métropole toutes les subventions émanant des différents financeurs.

ARTICLE 3

Le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et actualisé au regard de l'index INSEE TP12 relatif aux travaux d'électrification avec fournitures.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget Voirie, chapitre 204 – article 204182.

ARTICLE 5

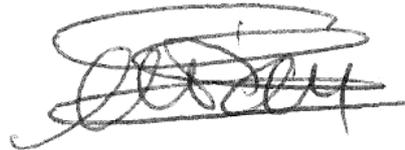
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

ARTICLE 6

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 15/05/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël PERDRIAU', with a large, circular flourish above the name.

Gaël PERDRIAU